



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1366

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Optimisation de la collecte sélective - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction de la propreté**

**Rapporteur : Monsieur Coulon**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacques), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1366**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Optimisation de la collecte sélective - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le plan stratégique de la gestion des déchets 2007-2017 a fixé, parmi les objectifs principaux, l'augmentation de la valorisation matière qui concerne, pour la plus grande part, l'amélioration des résultats liés à la quantité de déchets recyclables collectés ainsi qu'à la qualité de la collecte sélective.

Pour répondre à cet objectif et accompagner les actions menées au quotidien par les équipes de la gestion des déchets, il est nécessaire d'engager certaines dépenses d'équipement en fournitures et aménagements spécifiques.

*1 - Acquisition de bacs verts :* Augmentation du volume installé, développement des bacs operculés et généralisation de la collecte sélective en porte à porte

Afin de répondre aux objectifs du plan stratégique de gestion des déchets et, plus précisément, à l'action 3-1 de ce plan concernant l'optimisation de la collecte sélective, plusieurs opérations destinées à améliorer les résultats, à la fois sur le volet quantitatif (plus de gisement capté) et qualitatif (gisement capté de bonne qualité en terme de valorisation) ont été identifiées.

Cette amélioration attendue des résultats doit être accompagnée de mesures techniques telles que :

- l'évolution de la capacité d'accueil des déchets recyclable (bacs supplémentaires ou bacs de plus grande capacité),
- l'incitation guidée au geste du tri dans les zones d'habitat collectif présentant des résultats très insuffisants en qualité de la collecte sélective, par la mise à disposition de bacs à ouverture réduite destinée à empêcher l'introduction de sacs d'ordures ménagères,
- l'amélioration de la visibilité des contenants de collecte sélective par la mise en place plus rapide des bacs à couvercle jaune.

L'évolution démographique et, par conséquent, l'augmentation du nombre de logements, conduit à mettre en place de nouveaux conteneurs pour le tri sélectif.

Par ailleurs, la mise en place progressive de la collecte sélective en porte à porte sur les quelques communes en apport volontaire (6 communes restantes en 2010) nécessite l'acquisition de bacs destinés aux habitants.

Les enquêtes effectuées sur le terrain par les équipes de collecte ont estimé à près de 4 500 le nombre de bacs devant être mis à disposition.

Pour l'année 2010, l'intensification des actions d'optimisation et de communication et les engagements liés au contrat avec Eco Emballages (barème D) devrait conduire à mettre en place un volume supplémentaire et une évolution technique des contenants, estimés financièrement à 700 000 € (soit environ 10 000 bacs sur un parc de 149 000).

## 2 - Acquisition de bacs gris

Les bacs destinés au stockage des ordures ménagères (hors emballages ménagers), sont achetés ou loués par les propriétaires de maisons, d'appartements, de locaux commerciaux ou artisanaux, les régies d'immeubles ou les bailleurs sociaux.

Afin de répondre à des sollicitations dans le cadre de manifestations ou à des situations particulières de collecte, le service souhaite pouvoir acquérir en 2010 une trentaine de bacs gris de différents volumes qui pourraient être mis à disposition pour faciliter les opérations de ramassage, pour un montant de 3 000 €.

## 3 - Acquisition de silos à verre : Captage d'une plus grande quantité du gisement de verre

### 3-1 Augmentation du nombre de colonnes à verre

Le tonnage de verre actuellement collecté en apport volontaire dans les colonnes à verre réparties sur le territoire de la Communauté urbaine (23 580 tonnes en 2009) représente un peu moins de 40 % du gisement estimé.

En moyenne, un silo à verre est mis en place pour 560 habitants ; l'objectif est d'atteindre progressivement la cible de un silo pour 500 habitants pour améliorer l'accessibilité (éloignement des habitations) et renforcer les zones potentiellement plus productrices.

La mise en place dans les zones de captage de très gros gisements conduit à développer des silos munis d'une trappe d'accès destinés aux gros producteurs.

Pour 2010, entre le renouvellement des colonnes, l'augmentation du parc (300 colonnes) et l'achat de colonnes avec trappe gros producteurs, le montant de l'investissement est estimé à 450 000 €.

### 3-2 Mise en place de silos enterrés pour le verre

Profitant du réaménagement de certains espaces urbains (reconfiguration de places ou d'autres espaces publics) et pour répondre à la demande émanant des maires ou de leurs services techniques, la direction de la propreté est amenée à implanter des silos enterrés pour la collecte du verre dans certaines zones identifiées. Dans ce contexte, les travaux de mise en place sont à la charge de l'aménageur, la Communauté urbaine assurant la fourniture des silos.

Les projets identifiés sur 2010 correspondent à un investissement estimé à 90 000€.

## 4 - Développement d'une collecte par silos enterrés

Un des axes importants du projet d'optimisation concerne le développement d'une collecte de proximité dans l'habitat social collectif dense, par la mise en place de silos enterrés ou semi-enterrés.

Ce mode de collecte qui concerne les 3 flux (ordures ménagères, emballages ménagers, collecte du verre), présente l'avantage, sur le plan de l'optimisation, d'espacer et de maîtriser les fréquences et les heures de collecte, d'améliorer la quantité et surtout la qualité de la collecte sélective dans ce type d'habitat, en valorisant le geste de la population sensibilisée au tri des déchets.

Le développement de ces équipements prend en compte les conclusions des expérimentations en cours et doit être étudié dans le cadre des différents projets d'aménagement ou de restructuration.

Il doit également faire l'objet de concertations et de négociations avec les aménageurs et les bailleurs sociaux (notamment sur la répartition du financement).

Certaines opérations ont cependant déjà été recensées comme prioritaires compte tenu des enjeux futurs :

- centre de Neuville sur Saône,
- Lyon 9° - quartier de la Duchère,
- ZAC de Vénissy,
- ZAC du Bon Lait,
- ZAC de la Buire,

- ZAC Vaulx en Velin.

Pour l'année 2010, le développement envisagé en fonction de l'avancement des projets est estimé à 390 000 €.

#### 5 - Aménagement de points de regroupements

##### 5-1 Etudes

Afin d'améliorer la sécurité et d'optimiser les circuits de collecte, il s'avère parfois nécessaire de créer des zones destinées au regroupement de bacs à des emplacements plus accessibles et plus sécurisées, permettant aux véhicules de collecte de limiter les arrêts et les démarrages répétés pour des quantités collectées peu importantes, sans que ces dispositions n'occasionnent de gêne pour les habitants concernés.

L'emplacement de ces aires de stockage et les projets d'aménagement qui s'y rapportent doivent faire l'objet d'études simples avant d'être soumises aux populations et aux responsables des communes concernées.

Pour l'année 2010, le montant moyen estimé pour répondre aux besoins est de 30 000 €.

##### 5-2 Travaux d'aménagement

Après acceptation du projet, l'aménagement de ces aires de regroupement doit faire l'objet de travaux simples de maçonnerie et/ou de voirie (création d'une plateforme en béton avec retenue des bacs, intégration d'une zone en enrobé en limite d'espace vert, mise en place de bordures ou de zones pavées, etc.).

Dans certaines situations particulières, la mise en place de silos enterrés sur des zones existantes peut être envisagée.

Au vu des situations répertoriées, le montant des travaux envisagé en 2010 est estimé à 80 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires, sur l'opération n° 1317 pour un montant total de 1 743 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 1 000 000 € en 2010,
- 743 000 € en 2011.

**2° - Les sommes** à payer seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section d'investissement - exercices 2010 et suivants - fonctions 812 et 813.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**